



Charte du label 2005 « Ecole Française de Cerf-volant – E.F.C.V. »

DROITS ET DEVOIRS LIES AU LABEL FFVL

Par la signature de la lettre d'engagement au réseau **Ecole Française de Cerf-volant** en complément des engagements de la « convention des écoles de cerf-volant de la F.F.V.L. »

L'Ecole Française de Cerf-volant s'engage à :

- Respecter les engagements qualité synthétisés dans la charte de qualité par les garanties suivantes :
 - Un site adapté.
 - Un accueil organisé.
 - Un encadrement qualifié.
 - Une pédagogie différenciée.
 - Une évaluation de vos acquis.
 - Des cerfs-volants en parfait état pour voler.
 - Des dispositifs de sécurité appropriés.
 - Des dispositions pour l'accueil du public jeune
 - Proposer des formations pour acquérir l'autonomie.

- Licencier tous les élèves reçus en école avant le début de l'activité, quelle qu'en soit sa durée. Sauf situations spécifiques qui devront être justifiées (enseignement sur des publics spécifiques, scolaire par exemple), ou en fonction de l'activité proposée.
- Lors de cours de cerf-volant pilotable « OUTDOOR » et « INDOOR », l'école de cerf-volant dispense un enseignement en petit groupe, un moniteur avec 8 CERFS-VOLANTS en même temps maximum. Si les binômes d'enseignement sont utilisés, ils ne le sont que dans les phases de découverte du pilotage sur les niveaux 1 et 2 de la progression, les binômes sont composés d'au maximum deux élèves par CERF-VOLANT.
- Lors de cours d'Atelier de fabrication de cerf-volant, l'école de cerf-volant dispense un enseignement en groupe : un moniteur accompagné de 2 assistants pour un groupe de 25 élèves maximum. Les matériels et matériaux utilisés sont adaptés aux compétences des élèves et correspondent aux recommandations fédérales.
- Afficher la charte de qualité et le justificatif de label fournis par le réseau E.FC.V
- Préciser au public le déroulement pratique du stage.
- Afficher les formats des cours proposés et les différents objectifs à atteindre en fin de stage.
- Délivrer les outils permettant à l'élève de s'évaluer à tous niveaux de la progression.

- ❑ Faire systématiquement une information sur les prolongements possibles de l'activité : pratique dans d'autres E.F.C.V, pratique en club, et conseils pour s'équiper.
- ❑ Utiliser les supports pédagogiques mis à votre disposition par la commission des écoles.
- ❑ Inciter à la poursuite de la pratique des nouveaux adeptes dans les clubs de pratiquants F.F.V.L.
- ❑ Disposer d'un local d'accueil pour les élèves et les accueillir avec un personnel qualifié.
- ❑ Mettre en œuvre les moyens de sécurité et d'intervention adaptés aux sites école et au type d'enseignement utilisés.
- ❑ Disposer d'un parc matériel moderne et en parfait état composé au minimum d'une série de CERFS-VOLANTS adaptés aux conditions normales du site pour l'accueil d'un élève.
- ❑ Utiliser systématiquement le pack signalétique fourni par la F.F.V.L. et porter haut l'image du (des) partenariat (s) du réseau E.F.C.V.
- ❑ Employer systématiquement dans sa promotion le terme d'école labellisée E.F.C.V. , ou Ecole Française de Cerf-volant, suivi du numéro d'affiliation.
- ❑ Utiliser systématiquement sur toutes les publications de l'école le logo de la F.F.V.L. et le logo de l'E.F.C.V.
- ❑ Accepter les visites d'école organisées nationalement par la commission des écoles de cerf-volant de la F.F.V.L.

La F.F.V.L. s'engage à :

- ❑ Promouvoir les E.F.C.V. auprès du public désirant apprendre le Cerf-volant.
- ❑ Fournir aux E.F.C.V. un pack signalétique.
- ❑ Fournir aux E.F.C.V. les « Outils » permettant une évaluation du niveau de l'élève.
- ❑ Fournir aux E.F.C.V. les produits « licence » adaptés à l'activité école de cerf-volant
- ❑ Promouvoir les E.F.C.V. dans tous les salons auxquels la F.F.V.L. et ses ligues régionales participent.
- ❑ Reconnaître le réseau E.F.C.V. dans les instances fédérales par le biais de la commission des écoles de Cerf-volant de la F.F.V.L.
- ❑ Associer les écoles de Cerf-volant à l'avenir du réseau E.F.C.V. (commission des écoles de cerf-volant de la F.F.V.L.).
- ❑ Diffuser une information régulière aux écoles membres du réseau des E.F.C.V.
- ❑ Rechercher des partenariats pouvant aider le développement du réseau E.F.C.V. sous toutes ses formes.